

# Informations suisses

Pour la parution du 4<sup>e</sup> numéro de « Solidarité ouvrière », nous avons tenu à être présents dans votre journal.

Pour les camarades, les amis et les sympathisants libertaires qui se trouvent en Suisse, et qui désireraient militer ou être informés de nos activités locales, nationales ou internationales, ils peuvent se mettre en rapport avec nos groupes, qui leur donneront la possibilité de se mettre en contact avec les camarades les plus proches de leur lieu de travail ou d'habitation.

Des rencontres doivent s'organiser cette année, afin d'ouvrir les débats :

1. Sur la ligne du journal « Solidarité ouvrière ».
2. Comment concevoir notre collaboration au journal, et avec ses animateurs.
3. Préparer une rencontre, cette année encore, entre tous les camarades anarcho-syndicalistes et libertaires de nos régions, afin de mettre sur pied un mouvement digne du passé de l'anarcho-syndicalisme, mais avec des méthodes plus actuelles.

À Genève, des réunions ont eu lieu et nous avons déjà pris des contacts ; une collaboration est ébauchée avec les camarades de « Solidarité ouvrière » ; aussi nous serions très heureux si vous vous manifestiez en nous écrivant à cette adresse : Cercle libertaire et anarcho-syndicaliste, case postale 44, Genève 6 – Suisse. Il sera répondu rapidement à vos lettres.

Camarades, en Suisse comme partout dans le monde, les mêmes problèmes se posent. L'exploitation, la réaction et le militarisme sont maîtres.

Le souci du lendemain, l'insécurité nous harcellent en permanence. La justice sociale, la liberté sont bafouées, et

la violence règne partout.

Afin de juguler toutes ces néfastes réactions, nous devons unir toutes les forces libertaires, dont l'aboutissement sera la garantie d'un avenir meilleur.

Les forces politiques, qu'elles soient de gauche ou de droite, ne poursuivent qu'un même but : l'escalade du pouvoir, afin de mieux nous exploiter, car contre la classe ouvrière et ses revendications, ils opposent leurs fonctionnaires, la police et l'armée ! Et les militants étrangers qui osent dénoncer cette exploitation, et se solidariser avec les personnes qui travaillent dans la même entreprise, sont, sous le prétexte du maintien de l'ordre, l'objet de contrôles policiers et patronaux, etc., afin qu'il y ait un motif pour les expulser.

Les centrales syndicales protestent afin de se donner une contenance.

Mais nous savons que nos secrétaires syndicaux ont signé des conventions de travail avec le patronat, conventions appelées « Paix du travail ! ». Oui veut dire paix du patron, car l'ouvrier, content ou mécontent de ses conditions de travail, est livré pieds et poings liés au patronat ; si bien que quand malgré cela il se produit des conflits, le patronat peut à tout moment faire appel au syndicat ouvrier pour lui demander de remettre à l'ordre les perturbateurs. Pour bien concrétiser cette « Paix du travail », les deux fédérations patronale et ouvrière ont dû faire le dépôt d'une somme d'argent comme garantie de ce qui a été conclu.

La classe ouvrière, en Suisse, doit lutter sur deux fronts, contre ses fonctionnaires syndicaux, et contre les exploiters, les patrons. Nous reviendrons dans un prochain article sur ce sujet.

Cercle libertaire et anarcho-syndicaliste,

Genève.

Genève, juin 1971